

REDEVABLE : SAS BERTRAND
N° SIRET/SPI : 93119101900013
N° DU SERVICE : 4600100
N° DU DOSSIER : 1-344689

N° DE CRÉANCE : 202541010
NATURE DE L'IMPOSITION : TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE
ORIGINE : LA DECLARATION
PÉRIODE : AOUT 2025

PÉNALITÉS ENCOURUES POUR :

LE NON-RESPECT DES OBLIGATIONS DÉCLARATIVES

	Obligation de télédéclaration non respectée (1)	Dépôt tardif de la déclaration (1)
Date limite de dépôt :		
Date de dépôt :		
Montant soumis à la majoration :		
Taux de la majoration :		
Montant de la majoration :		
Montant de l'amende appliquée :		

LE NON-RESPECT DES OBLIGATIONS DE PAIEMENT

	Télèglement ou paiement par virement non respecté (1)	Défaut / Retard de paiement (1)
Date limite de paiement :		
Montant soumis à la majoration :		2 957,00
Taux de la majoration :		5 %
Montant de la ma joration :		147,00

MONTANT DES PÉNALITÉS ENCOURUES : 147,00

Pour information et en l'absence d'observations de votre part, le montant total qui devra être acquitté à réception de l'avis de mise en recouvrement s'élève à :

Montant des droits restant à payer (pour information)	2 957,00
Montant des pénalités dues à ce jour	147,00
Montant des intérêts de retard (2) dus à ce jour (pour information)	
MONTANT TOTAL DÛ (situation arrêtée au 30/09/2025)	3 104,00

Les montants des tableaux sont exprimés en euros

(1) Voir les articles du CGI sur la page suivante.

(2) Les intérêts de retard prévus à l'article 1727 du CGI courent jusqu'au paiement des droits. Ils ne pourront donc être définitivement liquidés qu'à cette date.

RÉPONSE

Vous pouvez me faire parvenir vos observations depuis votre Messagerie sécurisée accessible dans votre Espace professionnel sur impots.gouv.fr

ou en utilisant ce cadre :

.....
.....
.....
.....

Le
(date et signature)

N° LDM : 20250905009

Page : 2/4